

**Direction : Direction Citoyenneté, Politique de la ville**

**Contrat de Ville**

**REF : CDV2007004**

**Signataire : CG**

**OBJET : Conventions de partenariat et d'attribution de financement 2007 avec la Caisse des Ecoles Publiques d'Aubervilliers pour la réalisation d'actions dans le cadre du dispositif de Réussite Educative**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 (Titre III -chapitre 128, programme 15 et 16) relative à la mise en place des dispositifs de Réussite Educative,

Vu la convention passée entre la commune et la caisse des écoles relative à la mise en œuvre du dispositif de réussite éducative autorisée par délibération du conseil municipal en date du 29 septembre 2005,

Vu les conventions de partenariat et d'attributions de financement afférentes à chaque action,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union pour un Nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus.

**DELIBERE :**

Article 1 : Autorise le Maire à signer les conventions de partenariat et de financement avec la caisse des écoles publiques d'Aubervilliers pour les actions suivantes :

- Consultations de prévention pour les enfants de 7 à 14 ans  
(Centre Municipal de Santé) ..... 1 400,00 €
- Promotion du bien-être psychique du jeune enfant  
( Service Hygiène et Santé) ..... 10 000,00 €
- Aide aux devoirs dans les maisons de l'enfance  
( Service Enseignement) ..... 2 000,00 €
- Accompagnement du projet d'intégration ROM  
(Service Enseignement) ..... 2 000,00 €
- Mieux réussir son entrée au collège : accompagnement  
des élèves de 6<sup>ème</sup> au collège Diderot  
(Direction Prévention Sécurité) ..... 5 000,00 €

Article 2 : La recette sera imputée au budget de l'exercice en cours au 400-70 874-020

Le Maire